

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2009

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Christiane D'Halluin, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann, Jean-Philippe Cazabat, Laurent Gautreau

Excusés :

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le compte rendu de la séance du 6 août 2009 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1) Retable

M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 23 avril 2009, pour :

- un accord de principe à l'élaboration du constat d'état du retable et à la restauration de la toile
- solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de la DRAC, du Conseil Général et de la Région,
- donner mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à ce dossier.

M. le Maire informe qu'un dernier devis a été reçu : l'entreprise Malbrel Conservation pour un montant de 31800.00 euros HT, ce devis est le moins disant et M. Malbrel prendrait en compte la restauration du retable, de la toile et de son cadre ; nous n'aurions qu'un seul interlocuteur pour ce chantier.

Hélène Marchal ajoute que Mme Palouzié (Conservateur à la DRAC de Montpellier) avait demandé de :

- compléter l'option 1 de ce devis par la peinture des portes latérales dans les mêmes tonalités, M. Malbrel le fera sans hausse de prix tout comme la remise d'aplomb des portes.
- prévoir un doublage de la toile : M. Malbrel le fera si nécessaire sans hausse de prix.

M. le maire propose de :

- retenir l'offre de M. Malbrel pour un montant de 31800 euros HT ainsi que l'option 1 (panneautage polychromé) d'un montant de 1400 euros HT,
- solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de la DRAC, du Conseil Général et de la Région.

Vote : Pour : 11.

2) Nouveau réservoir : Dossier de Consultation des Entreprises

M. le Maire informe que l'autorisation de défrichement ainsi que le permis de construire du réservoir sont arrivés en Mairie. L'annonce légale pour ce chantier paraîtra dans la semaine sur Midi-Libre. De ce fait, les dossiers de consultation des entreprises seront disponibles et la date limite des offres est fixée au jeudi 15 octobre 2009 à midi.

Le chantier devrait démarrer fin décembre 2009 pour une durée de 3 mois.

Monsieur le Maire :

- rappelle le déroulement des études préalables d'eau potable ayant conduit à la définition d'une programmation de travaux
- rappelle que ce projet a fait l'objet d'une attribution de subvention de la part du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- présente le projet et le Dossier de Consultation des Entreprises établi par le maître d'œuvre qui comprend trois lots de travaux :
 - Lot 1 : Pompage, traitement et sécurisation du PPI
 - Lot 2 : Adduction – distribution, réseaux et aménagements divers
 - Lot 3 : Construction d'un nouveau réservoir

- Précise que le montant prévisionnel des travaux au stade avant-projet est estimé à 458 790 € HT,
- Précise qu'il convient de lancer la procédure d'appel d'offres travaux ;
- Propose que les travaux soient dévolus, compte tenu de leur nature et du montant prévisionnel, sur la base d'une procédure adaptée suivant l'article 28 et suivant du code des marchés publics.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le Dossier de Consultation des Entreprises
- **APPROUVE** le mode de dévolution des travaux de type procédure adaptée
- **APPROUVE** le lancement de l'appel public à la concurrence.

3) Mas de Roujou : dossier de demande de subvention pour l'assainissement

Ce dossier comportait initialement la sécurisation du pompage, les canalisations d'eaux usées pour évacuer sur Villeneuve ainsi que les canalisations du réseau d'eau potable.

Comme il n'y a pas vraiment d'urgence pour le réseau AEP, M. le Maire a demandé à l'ingénieur du bureau d'étude de proposer une étude sur le changement des canalisations d'eaux usées du hameau. De ce fait, nous aurons des éléments précis et concrets ultérieurement.

*** Point sur le chantier de la salle du Mas de Roujou :**

L'entreprise de M. ABES a obtenu le chantier pour les 30 mètres manquants d'une tranchée pour l'eau, les égouts et l'électricité afin de finir de raccorder la salle aux réseaux, pour un montant de 4928,50€.

Les « Amis du mas de Roujou » se chargent bénévolement des peintures.

4) Restauration des archives communales : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a l'obligation d'assurer la conservation et la mise en valeur de ses archives. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire.

Il présente les devis réalisés par l'Atelier QUILLET pour la restauration de différents registres d'Etat Civil (1813 à 1842), de matrices cadastrales, d'un registre des délibérations de 1880 et de matrices générales.

Le montant total de la dépense s'élève à 2037.52 € TTC, 1703.61 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la restauration des registres sus mentionnés ;
- DECIDE de demander les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général de l'Hérault.

5) Don de la parcelle B49

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 août 2008 qui prévoyait l'acquisition de la parcelle B47 au lieu-dit Derrière le Serre, appartenant à Mr DOLZ, au prix de 1000€.

A cette époque, il avait également été convenu avec Mr DOLZ qu'il ferait don de la parcelle B49, mais que la mention n'a pas été portée sur la délibération susmentionnée.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal :

- ACCEPTE le don de la parcelle B49 par Mr DOLZ
- RENOUVELLE sa volonté de se porter acquéreur de la parcelle B47 au prix de 1000€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à cette affaire.

6) Servitude de passage des canalisations AEP chez Mr ARRFUAT Jean

M. le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2009, par laquelle le conseil municipal approuvait, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée n°

B839, appartenant à Mr Jean ARRUFAT au profit de la parcelle cadastrée B354 appartenant à la commune de Lieuran-Cabrières.

Il ajoute que cette délibération doit préciser que cette servitude est consentie sans contrepartie financière pour M. Arrufat, et que la Mairie s'engage à remettre en l'état la clôture en limite de propriété après travaux.

Vote : Pour : 11.

* M. le Maire propose de faire un dossier pour répertorier toutes les servitudes existantes et pour cela de demander l'aide à M. Ruas André et M. Ollier André.

7) Numérotation des rues

Jacques Bernard donne lecture du courrier de La Poste, demandant à la commune d'équiper toutes les habitations de numéros pour le village mais aussi pour le hameau du Mas de Roujou. Cette opération est à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est par contre à la charge des occupants.

Plusieurs numérotations sont possibles, il y aura certainement des rues à baptiser, M. le Maire propose de faire un groupe de travail. Marie-Claude de Murcia s'en charge, avec elle : Jean-Philippe Cazabat, Chantal Monnier, Christian Ollier et Pierre Usselmann.

8) Questions diverses

*** Transport scolaire :**

Hérault Transport a demandé, le mardi 1^{er} septembre, que la Mairie prévoit la présence d'un accompagnateur dans le car desservant l'école Yvette Marty de Nébian. M. le Maire a contacté le service de la petite enfance de la Communauté des Communes du Clermontais et attend une réponse. De ce fait une réunion sera programmée le jeudi 10 septembre 2009 à 19 heures à la salle de l'ancienne école pour les parents concernés.

*** Foyer des jeunes :**

Depuis quelques temps cette salle, à disposition des jeunes de la commune, a subi quelques désagréments : affichettes et règlement intérieur arrachés, extincteur vidé... M. le Maire aimerait que ça cesse et que cette salle reste agréable et conforme à la sécurité et que le cas échéant, il ne soit pas obligé de la fermer.

Marie-Claude de Murcia doit faire paraître un article dans le Petit Lieuranais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h00.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 11 septembre 2009.